

Les Projets Sportifs Fédéraux de la FFLDA

Note de cadrage 2025

« Promouvoir le sport après Paris 2024 »

Les subventions de l'ANS en faveur des associations sportives

Les associations sportives affiliées des fédérations sportives sont susceptibles de demander des subventions dans le cadre des crédits gérés et attribués par le pôle développement des pratiques sportives de l'agence nationale du sport (ANS). Ces demandes, selon leurs natures, sont instruites par des services différents, telles que :

Projets sportifs territoriaux (PST)

- Crédits instruits au plan régional (DSDEN/DRAJES) pour le soutien aux projets des associations sportives locales

DISPOSITIFS VISES

- Part Aide à l'Emploi
- Part dispositifs particuliers (Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique, savoir rouler à vélo...)
- Réduction des inégalités de pratiques (féminisation, handicap, territoires carencés...)
- Promotion des valeurs républicaines...

Projets sportifs fédéraux (PSF)

- Crédits instruits par les fédérations dans le cadre de leur stratégie fédérale pour le soutien aux projets de ses associations affiliées et de ses organes déconcentrés

DISPOSITIFS VISES

- Part développement et structuration des structures FFDA selon les modalités décrites dans la présente note

La cohérence des actions en direction des territoires carencés, et des publics cibles est prioritaire pour répondre aux enjeux des politiques publiques du sport.

Les orientations du PSF et du PST peuvent viser les mêmes objectifs. Vous pouvez déposer des demandes sur ces 2 dispositifs, mais elles ne doivent pas être identiques, à la fois sur le PST et sur le PSF (dépôt de dossier auprès de 2 PSF de fédérations en cas de double affiliation)..

Les dates et modalités des demandes PST pour les crédits instruits localement dans le cadre des projets sportifs territoriaux sont communiqués par vos services DSDEN et DRAJES locaux. Soyez vigilants, dès à présent, à ces dispositifs qui doivent débiter dans les jours à venir.

L'ensemble des demandes de subvention, devra être réalisée exclusivement sur la plateforme : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Vos comités régionaux sont l'acteur majeur de votre territoire concernant la déclinaison du PSF. A ce titre, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement dans vos démarches, au plus proche des problématiques de votre territoire.

Les projets sportifs fédéraux - PSF de la FFLDA

Le PSF 2025 s'inscrit dans la continuité de l'évènement olympique des JOP2024. A l'issue de cette année, la FFLDA a pour la première fois dépassée le seuil des 30 000 licenciés. Accueillir plus et mieux, encadrer plus est un défi majeur du développement fédéral et de la protection des pratiquants dans de conditions de pratiques adaptées. La dynamique de développement fédéral, inscrite dans les politiques publiques positionne les clubs de la FFLDA encore plus fortement sur leurs territoires, comme des acteurs sociaux, experts sportifs et éducatifs.

Les orientations principales de politiques publiques fixées par l'ANS, via le PSF, pour l'année 2025 portent sur :

- **La part attribuée aux clubs, doit se porter obligatoirement à 50% !**
- La sanctuarisation des crédits ultra-marins
- L'inclusion par le sport particulièrement dans les territoires carencés
- **Le soutien plus fort des actions en faveur du public féminin pour atteindre 20% de l'enveloppe**
- L'accessibilité aux pratiques pour les publics en situation de handicap
- Le sport santé
- La lutte contre toutes formes de violences et le respect des principes républicains

L'enveloppe PSF 2025 n'est pas encore connue pour le PSF FFLDA. Néanmoins, comme pour les exercices précédents, le seuil minimal de subventionnement par structure (total des attributions par actions) reste de **1500€** (1000€ pour les clubs dont le siège est situé en zone de revitalisation rurale).

Au regard des risques de « saupoudrage » d'actions subventionnées, seules 2 actions au seuil minimum pourront être financées, soit :

- une subvention de 1500€ permettra de financer 1 action à 1500€ ou 2 actions à 750€
- une subvention de 1000€ permettra de financer 1 action à 1000€ ou 2 actions à 500€

Un effort important est demandé à l'ensemble des structures dans la rédaction des comptes-rendus financiers des actions réalisées en 2024. Les compte rendu financiers ne permettent pas une évaluation de qualité, et quelques structures n'ont pas déposé le CRF 2023, ce qui pénalise l'ensemble de l'attribution 2025.

Les priorités fédérales d'actions

Dans le cadre du PSF FFLDA 2025, les objectifs fixés et les actions prioritaires s'appuient sur les objectifs déterminés par le nouveau projet fédéral 2025-2028 issu de la nouvelle gouvernance en responsabilité. Face à un développement inédit du nombre de licenciés et de structures affiliées, les priorités fédérales portant sur l'accueil, le développement et la structuration du réseau fédéral se retrouvent au centre des objectifs fédéraux et des politiques publiques à travers les orientations du PSF 2025.

La FFLDA, à cet effet, a défini une série d'action prioritaire qui balise les actions attendues réalisées par les futures structures bénéficiaires que sont les clubs, les comités départementaux et régionaux.

Des modifications importantes concernant les prérequis d'éligibilité sont

Les structures doivent prioriser leurs actions, au bénéfice de la clarté d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, telles que décrites dans cette note de cadrage.

Les actions prioritaires des clubs

		Objectifs opérationnels de l'ANS	Nom d'action	Descriptifs d'actions attendues
Projets sportifs fédéraux FFLDA	Aide aux projets	Développement de la pratique	Faire rencontrer les publics et nos activités	Actions de promotion/ animation pour le public jeunes (6-15 ans) Actions partenariales avec d'autres associations locales (centres sociaux, IME, maison de quartiers, éducation populaire, interfédéral...) Actions en établissement scolaires et universitaires Actions dans les structures péri-scolaires et extra-scolaires Actions de promotion/ animation pour les publics estivaux, Beach Wrestling
			Diversifier les offres de pratiques et les nouvelles pratiques associatives	Développer les lieux de pratiques (création annexe) Développer les créneaux associatifs (renforcement des créneaux de l'école de lutte, préparation physique, multi-activités avec les disciplines associées...)
			Structurer l'offre de son association	Professionaliser les encadrements par la formation des acteurs: ° Frais pédagogiques et/ou frais annexes de formation de : *Bénévoles: développement de compétences associatives (fonction employeur, gestion de l'association, arbitrage, BF1, BF2) *Parcours de professionnalisation par la certification de diplômes professionnels (CQP, BP, de, DES) Moderniser son image et rendre l'accueil visuel du lieu de pratique plus attrayant Acquisition d'équipements spécifiques (petit matériel pédagogique)
			Réduire les inégalités d'accès à la pratique, par l'inclusion des publics cibles et féminins	Activités visant à développer la pratique féminine dans l'association : ° Accueillir plus de pratiquantes (politique d'accessibilité, créneaux...) ° Accès aux responsabilités (féminisation de l'encadrement technique et dirigeant...) Activités adaptées pour les publics en situation de handicap Activités pour les publics fragilisés et/ou issus de territoires carencés Activités passerelles pour les jeunes vers l'association
	Promotion du sport-santé	Mise en œuvre d'actions Sport-Santé	<u>Mise en oeuvre d'actions de lutte santé</u> Mise en oeuvre de séances d'activités adaptées aux publics sédentaires sur prescription d'un médecin Actions dans le cadre d'un parcours d'inclusion vers une pratique régulière L'encadrant doit être diplômé sport santé ou Wrestling training	
	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Prévenir les violences	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation dans le club	
		Favoriser le mieux vivre ensemble et lutter contre toutes formes de discriminations	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation pour les clubs et les événements départementaux	
		Déployer des actions d'engagement associatif, citoyen et républicain	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation dans le club, notamment sur le principe de laïcité Organisation ou participation à des actions de mise en oeuvre des valeurs de la république et citoyenne (promotion de la laïcité, lutte contre les dérives et la radicalisation...)	
Accession territoriale au sport de haut-niveau	Compétitions	Organisation d'un Championnat de France Jeune de lutte en 2025		

Les actions prioritaires des comités départementaux

		Objectifs opérationnels de l'ANS	Nom d'action	Descriptifs d'actions
Projets sportifs fédéraux FFLDA	Aide aux projets	Développement de la pratique	Accompagner les clubs affiliés	Projet de développement des activités fédérales sur le département par : Mutualisation des actions entre structures fédérales du département Achat de matériel mutualisé Organisation d'évènement sportif hors compétition officielle (maitrises, interclubs, ...)
			Soutenir et accompagner l'emploi et la professionnalisation	Accompagnement des projets de professionnalisation dans les structures fédérales Soutien aux projets de professionnalisation des compétences des clubs affiliés: °organisation de regroupements thématiques pour les clubs sur le développement °Participation aux Frais pédagogiques et/ou frais annexes de formation de: *Bénévoles: développement de compétences associatives (fonction employeur, gestion de l'association, arbitrage, BF1, BF2) *Parcours de professionnalisation par la certification de diplômes professionnels (CQP, BP, de, DES) Soutien à la prise de fonction de nouveaux salariés (mise en réseau, interventions à vocation départementale, ...)
			Accompagner la création de structures clubs et annexes	Création de structures fédérales (clubs) Aide au démarrage des clubs Action dans le cadre de partenariats territoriaux au bénéfice des clubs
			Réduire les inégalités d'accès à la pratique, par l'inclusion des publics cibles et féminins	Regroupements visant à animer le programme de pratique féminine : °Accueillir plus de pratiquantes par des regroupements départementaux °Accès aux responsabilités dirigeants des publics féminins dans les clubs Activités adaptées pour les publics en situation de handicap Activités pour les publics fragilisés et/ou issus de territoires carencés Activités passerelles pour les jeunes vers les associations
	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Prévenir les violences	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation pour les clubs et les évènements départementaux	
		Favoriser le mieux vivre ensemble et lutter contre toutes formes de discriminations	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation pour les clubs et les évènements départementaux	
		Déployer des actions d'engagement associatif, citoyen et républicain	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation pour les clubs et les évènements départementaux Organisation ou participations à des actions de mise en œuvre des valeurs de la république et citoyenne (promotion de la laïcité, lutte contre les dérives et la radicalisation...)	

Les actions prioritaires des comités régionaux

		Objectifs opérationnels de l'ANS	Nom d'action	Descriptifs d'actions
Projets sportifs fédéraux FFLDA	Aide aux projets	Développement de la pratique	Structurer et soutenir l'ETR (hors HN)	Fonctionnement de l'encadrement technique du comité régional Programme d'actions d'encadrement et développement des actions Professionnalisation des cadres de l'ETR
			Soutenir et accompagner l'emploi et la professionnalisation	Accompagner les projets de volontaires dans le cadre de service civique Soutien à la prise de fonction de nouveaux salariés Mutualisation des bonnes pratiques par les regroupements spécifiques Élaboration et suivi d'un projet de formation continue d'adaptation au poste
			Accompagner la formation des acteurs fédéraux	Amélioration des conditions d'organisation de la formation (hors prise en charge de frais pédagogiques) : ° Formation des encadrants techniques (éducateurs, arbitres) Organisation de regroupements thématiques pour les dirigeants: ° Professionnalisation, financements, vie associative Formation des encadrants dirigeants (bénévoles, salariés...): ° Frais pédagogiques et/ou frais annexes de formation de : * Bénévoles: développement de compétences associatives (fonction employeur, gestion de l'association) * Parcours de professionnalisation par la certification de diplômes professionnels (CQP, BP, DE, DES)
			Accompagner la création de structures fédérales, clubs et annexes	Création de structures fédérales (CD, clubs sur des territoires sans CD, ententes, groupements d'employeurs...)
			Réduire les inégalités d'accès à la pratique, par l'inclusion des publics cibles et féminins	Regroupements stratégiques visant à animer le programme de pratique féminine : ° Comment accueillir plus de pratiquantes? ° Comment favoriser l'accès aux responsabilités des femmes ° Favoriser le programme sportif féminin régional Activités adaptées pour les publics en situation de handicap Activités pour les publics fragilisés et/ou issus de territoires carencés Activités passerelles pour les jeunes, notamment le public scolaire vers les associations affiliées
			Développer des activités innovantes et structurantes (Beach Wrestling, inter fédéral...)	Développer des outils ou pratiques pour mettre en valeur autrement nos pratiques (lutte sur l'eau, BW, itinérance...) Mise en œuvre d'une stratégie régionale de beach-wrestling (tournée, programme d'actions sportifs, rencontres inter fédérales...)
		Promotion du sport-santé	Mise en œuvre d'actions Sport-Santé	<u>Stratégie régionale Sport-Santé</u> Mise en place d'une stratégie régionale Sport-Santé avec le réseau partenarial spécifique Organisation d'une formation sport santé fédérale
		Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Prévenir les violences	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation, participation à des actions de partenaires spécialistes au bénéfice des structures et pratiquants
			Favoriser le mieux vivre ensemble et lutter contre toutes formes de discriminations	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation, participation à des actions de partenaires spécialistes au bénéfice des structures et pratiquants
			Déployer des actions d'engagement associatif, citoyen et républicain	Participation aux actions de formation des dirigeants Organisation ou participations à des actions de mise en œuvre des valeurs de la république et citoyenne (promotion de la laïcité, lutte contre les dérives et la radicalisation...)

		Accession territoriale au sport de haut-niveau	Détection - Accession territoriale	Mise en oeuvre du PAHN selon le cahier des charges fédéral
			Compétitions	Organisation d'un Championnat de France Jeune de lutte en 2025
			Perfectionnement - Accession territoriale	Participation au suivi individualisé des SHN (médical, paramédical, projet individualisé...) Actions menées avec les maisons régionales de la performance

Dans le cadre des actions d'accession territoriale, les actions de détection et compétitions sont prioritaires

Les conditions pour prétendre à une subvention

1. Prérequis pour pouvoir déposer une demande



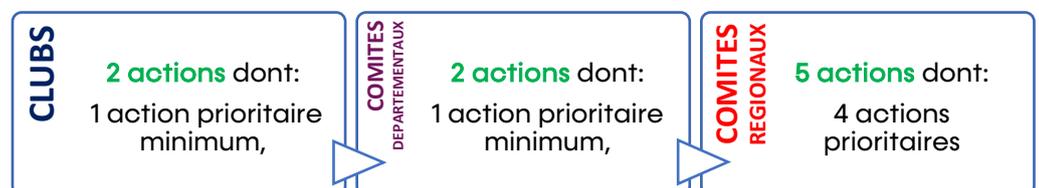
2. Documents administratifs renseignés dans le compte asso

PIECES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

- Un exemplaire des derniers statuts déposés ou approuvés de l'association ;
- La liste des dirigeants de la structure à jour ;
- Le plus récent rapport d'activités approuvé ;
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé ;
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos ;
- Le bilan annuel financier du dernier exercice clos ; **Dans un objectif déterminé par l'ANS afin de répondre au mieux aux associations en difficulté, l'ensemble des données de trésorerie à jour est obligatoire ;**
- Le projet associatif de votre structure ;
- **Le compte-rendu financier des actions subventionnées pour les bénéficiaires du PSF FFLDA 2023 validé par l'ANS (si non dépôt 2023 -> inéligible)**
- **Le contrat d'engagement républicain de la structure signé.**

3. Actions à déposer sur la plateforme

Actions visées page précédente



Comme pour les exercices précédents, le **seuil minimal de subventionnement par structure** (total des attributions par actions) **est de 1500€** (1000€ pour les clubs dont le siège est situé en ZRR).

▲ Attention, toute demande ne répondant pas à ces exigences ne pourra être traitée.

Instruction des dossiers

L'instruction des dossiers est réalisée par des organes d'instruction et de validation qui proposeront une décision d'attribution de subvention à l'ANS.

1. Je suis un club ou un Comité départemental :

L'instruction et la décision prise pour l'attribution ou pas de la subvention est traitée au niveau régional par un organe dont la composition, déclarée auprès de l'ANS, est la même sur l'ensemble du territoire.

2. Je suis un Comité Régional :

L'instruction et la décision prise relative à l'attribution ou non de la subvention sera traitée au niveau national par un organe dont la composition est déclarée auprès de l'ANS.

Ces organes paritaires, dont les compositions sont définies par la FFLDA et déclarées à l'ANS, sont chargés de garantir un traitement équitable des dossiers.

Les éléments pour l'instruction sont déclarés auprès de l'ANS pour valider des modalités de la campagne.

La FFLDA et ses structures déconcentrées instruisent les dossiers ; l'ANS engage le paiement.

L'instruction des dossiers se fait à partir d'indicateurs permettant une classification des dossiers selon les conditions suivantes :



▲ ATTENTION : Le montant de la subvention demandée ne peut pas excéder plus de 50% du budget global de l'action

Pour apporter les éléments supplémentaires de compréhension, vous devez **obligatoirement** déposer sur la plateforme votre projet associatif. Si vous souhaitez une aide méthodologique à la formalisation de votre projet associatif, utilisez le document en annexe : [Projet associatif de structure FFLDA](#)

IMPORTANT: dans un objectif d'harmonisation de l'instruction de l'ensemble des structures, sur l'ensemble des territoires, les procédures d'instruction pour la campagne **PSF 2026** seront amenées à évoluer vers un traitement national selon des indicateurs et une méthodologie définie.

Compte-rendu financier des actions subventionnées PSF 2024

Toutes les structures qui ont bénéficié pour l'année 2024 d'une subvention dans le cadre du PSF FFLDA 2024 ont l'obligation de produire un compte-rendu qualitatif et financier des actions accompagnées financièrement par des fonds publics.

Ce compte-rendu est dématérialisé et à renseigner en ligne sur la plateforme lecompteasso, et ce **impérativement avant le 30 juin 2025**.

C'est grâce à ce document, que chaque fédération pourra constater, pour le compte de l'ANS, que :

- L'action financée a bien été réalisée
- La subvention a été utilisée conformément à son objet

Nous vous alertons sur la qualité et cohérence de vos comptes-rendus financiers par rapport aux budgets prévisionnels déclarés. L'ANS, fasse aux incohérences ou au manque de qualité des comptes-rendus a réclamé un certain nombre de reversement de subventions. Il est important de soigner la qualité de ce document au regard des actions réalisées.

1. Votre association a bénéficié d'une subvention 2024

Que vous déposiez ou non une nouvelle demande pour l'exercice 2025, vous devez déposer **obligatoirement** sur la plateforme lecompteasso, le compte rendu financier (CRF) des actions subventionnées en 2024. Les organes d'instruction analyseront ces compte-rendu au regard des critères d'évaluation fixés par la fédération. **La saisie des CRF est à réaliser lors de l'ouverture de la plateforme pour les saisies PSF 2025, et jusqu'au 30 juin 2025.**

Sans possibilité de justification de l'utilisation de la subvention dans les actions déclarées, un reversement de la subvention pourra être demandé à votre association.

D'un point de vue règlementaire, tout financement public doit être impérativement justifié à son bénéficiaire



CALENDRIER CAMPAGNE 2025

14 avril 2025:	Ouverture de la campagne et de la plateforme lecompteasso
14 avril au 4 mai 2025:	Accompagnement des structures et période de dépôt en ligne
4 mai 2025 (minuit):	Fermeture de la plateforme lecompteasso : fin de la campagne
24 mai 2025:	Fin de la période d'Instruction des dossiers par les organes fédéraux
31 mai 2025 :	Transmission à l'ANS du fichier d'instruction répertoriant les structures bénéficiaires et les montants proposés
30 juin 2025 :	Fin de la période de dépôt des compte-rendu financier des actions subventionnées en 2024
juillet - août 2025 :	Paiement des subventions par l'ANS (inférieure à 23 000€)
1 ^{er} semestre 2026 :	Saisie des compte-rendu financier des actions subventionnées 2025

DES REFERENTS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Référents régionaux

Manager territorial (CTR) de votre Région

DTN Adjoint en charge du PSF, Pierre VAZELLES

Téléphone : 06.61.61.19.43

pierre.vazeilles@fflutte.org

